

## COVANA EVOLUTION Garantie limitée 2016 du détaillant

Cette garantie limitée s'applique uniquement à l'acheteur d'origine d'un « gazebo d'intimité automatisé » COVANA EVOLUTION acheté après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et installé à des fins résidentielles et récréatives uniquement. Cette garantie entre en vigueur à la date de l'achat initial du COVANA EVOLUTION.

### CE QUI EST COUVERT

- **5 ans pour la structure** – Le cadre d'aluminium, les supports de fixation et les manchons télescopiques sont garantis contre toute fracture, déformation et usure, liées à un vice de matériau ou de fabrication, pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de l'achat initial.
- **2 ans pour le couvercle** – Le couvercle en fibres de verre est garanti contre toute fracture et déformation pendant une période de deux (2) ans à partir de la date de l'achat initial. L'estompage et le vieillissement de la surface, ainsi que l'abrasion de la surface, sont considérés comme des conditions naturelles et progressives, et ne sont pas considérés comme des défauts. Une composition hydrochimique incorrecte ou une utilisation inappropriée de produits chimiques peut causer une décoloration de la surface intérieure du spa piscine. La décoloration de la surface intérieure du spa piscine n'est pas considérée comme un défaut et n'est pas couverte par cette garantie.
- **3 ans pour la finition de peinture en poudre** – La peinture en poudre sur toutes les surfaces est garantie contre l'écaillage et le pelage pendant trois (3) ans à partir de la date de l'achat initial. L'estompage et le vieillissement de la surface, ainsi que l'abrasion de la surface, sont considérés comme des conditions naturelles et progressives, et ne sont pas considérés comme des défauts. L'écaillage de la peinture en poudre peut survenir pendant l'assemblage et pendant l'entretien du COVANA EVOLUTION. Un tel écaillage n'est pas couvert par cette garantie.
- **3 ans pour les composants mécaniques** – Les composants mécaniques, y compris le moteur, les chaînes, les arbres d'entraînement et les vérins, sont garantis contre toute défaillance liée à un vice de matériau ou de fabrication, pendant trois (3) ans à partir de la date de l'achat initial.
- **2 ans pour les composants électriques** – Les composants électriques, y compris les câbles, les fils et le contrôleur de l'interrupteur à clé, sont garantis contre toute défaillance liée à un vice de matériau ou de fabrication, pendant deux (2) ans à partir de la date de l'achat initial.
- **Garantie des autres composants** – Tous les autres composants non mentionnés ci-dessus, y compris, mais non limité au joint d'étanchéité et les accessoires, sont garantis sans vice de matériau ou de fabrication au moment de la livraison et de l'installation.

### GARANTIE DU MODÈLE COVANA EVOLUTION

La garantie du modèle COVANA EVOLUTION couvre les pièces et la main d'œuvre pendant les douze (12) premiers mois après l'achat. Après douze (12) mois, la garantie continue à couvrir 100 % des pièces de remplacement jusqu'à la fin des échéances décrites dans cette garantie limitée. Canimex Inc. ne couvrira pas les frais liés au retrait des pièces défectueuses et à l'installation des pièces de remplacement ni les frais de déplacement. Canimex Inc. couvrira le coût d'expédition des pièces de rechange pendant les 90 premiers jours après la date de vente. Contactez votre détaillant pour plus de détail concernant la couverture de ces frais.

### EXÉCUTION

Pour obtenir un service en cas de défaut couvert par cette garantie limitée, avisez votre détaillant COVANA EVOLUTION dès que possible et mettez en œuvre tous les moyens raisonnables pour protéger le COVANA EVOLUTION contre des dommages supplémentaires. Vous devez présenter votre preuve d'achat, et un représentant désigné du service à la clientèle rectifiera le problème, selon les conditions générales contenues dans cette garantie limitée. Le propriétaire du COVANA EVOLUTION est responsable pour donner accès au COVANA EVOLUTION afin d'effectuer la réparation. Au cas où le COVANA EVOLUTION est démonté et transporté à un atelier de réparation pour y être réparé, puis réinstallé, le propriétaire du COVANA EVOLUTION est responsable pour la prise en charge des frais de démontage, de transport et de réinstallation. Toute pièce de remplacement bénéficiera de la portion restante de la garantie d'origine. Au cas où vous ne seriez pas en mesure d'obtenir un service auprès de votre détaillant, veuillez contacter le service après-vente de Covana au 1-877-278-8010 ou par courriel à [service@covana.com](mailto:service@covana.com).

### LIMITATIONS DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée sera invalidée si : (i) Canimex Inc. ou un de ses agents conclut que le COVANA EVOLUTION a été altéré, traité avec négligence ou abus, utilisé ou ajusté ou installé de façon impropre; (ii) a été utilisé avec du matériel non couvert par cette garantie; (iii) a été installé ou déplacé, dans la mesure où les problèmes sont attribuables à l'installation ou au déplacement; (iv) a été placé sur une surface de support ne répondant pas aux recommandations données dans le manuel d'installation; ou (v) a subi une défaillance à la suite d'un accident, d'une catastrophe naturelle ou toute autre cause échappant au contrôle de Canimex Inc. Cette garantie limitée n'offre aucune couverture de quelque nature qu'elle soit en cas d'usage commercial du COVANA EVOLUTION. Le propriétaire du COVANA EVOLUTION accepte la responsabilité pour tout travail de réparation exécuté une personne autre qu'un détaillant de COVANA EVOLUTION agréé.

### LIMITATIONS

Cette garantie limitée remplace toute autre garantie, explicite ou implicite. Toutes les réparations sous garantie doivent être effectuées par Canimex Inc. ou un de ses détaillants agréés. Le client ne doit pas démonter le COVANA EVOLUTION et toute tentative de démonter des systèmes autre que ce qui est décrit dans ce document, constitue une modification ou un changement du COVANA EVOLUTION, et peut avoir pour effet l'annulation de la garantie. Aucun parti, autre que Canimex Inc. n'est autorisé à modifier cette garantie limitée de quelque façon. Si l'installation du COVANA EVOLUTION n'est pas effectuée sur une fondation appropriée, comme décrit dans le manuel d'installation, cela a pour effet l'annulation de la garantie. La garantie est annulée si le COVANA EVOLUTION a été utilisé à des fins non résidentielles ou dans une application pour laquelle il n'a pas été conçu.

**MODÈLE DE SALLE D'EXPOSITION**

La période de garantie sur les unités démonstrateur du EVOLUTION est valide pour un (1) an débutant à la date d'achat original du Covana par le détaillant. Si le détaillant vend l'unité pendant la période de garantie d'un (1) an, la garantie du consommateur commence à la date d'achat de son unité tel que spécifié sur son contrat d'achat ou sa facture. Si le détaillant vend l'unité après la période d'un (1) an de garantie démonstrateur, la garantie du consommateur commencera à la fin de la période de garantie du détaillant que l'unité soit vendue immédiatement ou non.

**CLAUSES D'EXONÉRATION ET DROITS LÉGAUX**

Cette garantie limitée vous donne certains droits légaux spécifiques. Vous pouvez avoir aussi d'autres droits en fonction de votre pays, votre état ou votre province. La responsabilité de Canimex Inc. dans le cadre de cette garantie limitée ne doit pas, le cas échéant, dépasser le montant original payé pour le produit défectueux. Le renvoi rapide de la carte d'enregistrement de garantie remplie (par courrier ou par courriel) protège vos droits de garantie.